

## **Compte rendu de la séance du 15 juin 2016**

**PRESENTS** : FAUGERE Michel - GAY Georges - GARREAU Line - GUITTARD Bernard - GREGOIRE Marc - KOUZMINA Rébecca - LETREN Rose-Line - PAPON Emmanuel - TRIGNOL Michel

**EXCUSES** : VERGNE Christophe (pouvoir à GAY Georges) - PAILLONCY Guy (pouvoir à GREGOIRE Marc)

Secrétaire(s) de la séance : Rébecca KOUZMINA

-----  
Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droits**

M. le Maire rappelle les conditions pour avoir la qualité d'ayant-droit : la possession d'un domicile réel et fixe et le séjour de l'ayant droit dans la commune durant 6 mois et un jour consécutifs

Section de Chanzelles/Ousclos :

Rajouts : BIASSE Guy – GREGOIRE Gérard

Section de Larodde/Le Barry :

Suppressions : GERBEAU Chantal – GUITTARD Yvonne – LUTHERS Sébastien – TRONCHE Andrée

Rajout : KISSELKOV Nicolai

Section de Pérignat :

Rajout : MANCAUX Rémi

Cette révision s'appliquera pour la répartition du bois de chauffage qui sera délivré à l'automne 2016.

### **Location de l'appartement communal**

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour louer l'appartement communal situé dans le bâtiment « Mairie » à Madame Laetitia BARTLOMORY à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, moyennant un loyer mensuel de 430 € charges comprises (eau, chauffage, électricité).

Une caution d'un mois de loyer sera demandée.

Le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **Budget commune et assainissement : décisions modificatives n°1 et 2**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Budget Commune – SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
20412 - 174	Subv. Public : Bâtiments, installations	+3 000.00	
2138 - 174	Autres constructions	- 3 000.00	

<b>Budget Assainissement – SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1039.43	
203 - 26	Frais d'études, recherche, développement	-1039.43	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits proposés.

### **Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : validation du périmètre**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Puy-de-Dôme arrêté le 30 mars 2016, prévoit des évolutions de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale parmi lesquelles figure la fusion des communautés de communes de "Rochefort-Montagne" et "Sancy-Artense Communauté" (moins St Genès Champespe).

Suite à l'approbation du SDCI, il convient à présent que les assemblées délibérantes des communautés de communes ainsi que les communes concernées se prononcent sur le projet de périmètre, objet de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016.

Le périmètre résultant du projet de fusion des deux communautés de communes est composé par les communes suivantes :

Aurières	Avèze
Ceyssat	Bagnols
Gelles	Cros
Heume-l'Eglise	La Tour d'Auvergne
Laqueuille	Labessette
Mazaye	Larodde
Nébouzat	St Donat
Olby	St Julien Puy Lavèze
Orcival	St Sauves d'Auvergne
Perpezat	Singles
Rochefort-Montagne	Tauves
St Bonnet près Orcival	Trémouille St Loup
St Pierre Roche	
Vernines	

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le périmètre fixé dans l'arrêté préfectoral n° 16-00811 du 20 avril 2016.

### **Détermination de la participation financière aux frais de viabilisation lot 1 "Les Chambas"**

Par acte notarié en date du 6 mars 2015, la commune de Larodde a vendu un terrain non viabilisé au lotissement "Les Chambas" à Jean-François ROUX - Le Bourg - 63690 LARODDE.

Par la suite, la commune a procédé à la viabilisation de ce terrain ainsi que de 3 autres lots.

Les frais engagés ont été les suivants :

- Assainissement (Ets LEMONNIER) : 10 289€
  - Electricité (SIEG) : 2 480€
  - Eau : 0€ car pris en charge par le SIAEP Burande Mortagne
- soit un total de 12 769€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de solliciter une participation financière auprès de Jean-François ROUX à hauteur de 3 192 € (12 769/4)
- accepte, sur la demande de Jean-François ROUX, l'échelonnement du paiement en 2 échéances.

### **Achat d'une cloche pour le concours départemental de la race Salers à Chastreix**

La commune de Chastreix sollicite la commune de Larodde pour l'acquisition d'une cloche qui sera remise lors du 41ème concours départemental de la race Salers qui aura lieu le samedi 3 septembre prochain à Chastreix.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte d'offrir une cloche gravée au nom de la commune de Larodde au prix unitaire d'environ 180€ TTC.

### **Démission de Gérard OZANNE de ses fonctions de président de la FNACA**

M. le Maire donne lecture du courrier de démission de M.OZANNE.

Le conseil municipal prend note de cette démission et remercie M.OZANNE pour son investissement et son dévouement au sein de la FNACA durant toutes ces années.

L'assemblée décide de mettre en attente la subvention qui avait été attribuée lors de la séance du 15 avril 2016.

### **Projet d'acquisition de la parcelle ZR 113 par le conservatoire du littoral**

Par courrier en date du 6 juin 2016, Olivier DENOUAL chargé de missions Lacs du Massif Central sollicite l'avis du conseil municipal quant à un projet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral d'une parcelle située sur la commune de Larodde.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZR 113 d'une superficie de 2 990 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Roux.

Ce terrain occupe une position littorale le long de la Dordogne au sein de l'extension du périmètre d'intervention validé par la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

### **Délimitation de la décharge du Chastel**

Monsieur le Maire fait part de problèmes au niveau de la décharge du Chastel située sur la parcelle ZP 12 :

- une ligne EDF passe au-dessus de la parcelle, ce qui implique un danger
- certains déchets sont déposés sur la parcelle voisine
- présence de détritiques autres que les déchets verts.

Afin de remédier à ces problèmes, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder au bornage de la parcelle appartenant à la commune et de condamner la partie du terrain concernée par la ligne électrique par la pose d'un grillage.

D'autre part, un arrêté municipal précisera que seuls les déchets verts pourront être déposés dans cette décharge.

Il est ici précisé que les déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie de Bagnols ouverte les jours suivants : lundi – mercredi (9h-12h / 13h30-17h) et samedi (8h30-13h).

Rose-Line LETREN a constaté à plusieurs reprises que les containers au point-propre étaient remplis, elle profite de ce point pour demander si les agents communaux pouvaient les contrôler de temps à autres.

M. le Maire précise qu'un planning est établi par le SMCTOM pour la collecte du point propre ; d'autre part les containers sont surveillés régulièrement par les agents et la mairie contacte le SMCTOM lorsqu'une anomalie est constatée.

### **Demande de subvention dans le cadre des amendes de polices 2016**

Marc GREGOIRE propose d'inscrire la réfection du chemin du Chastel (éboulement).

M. le Maire propose de sécuriser le pont situé sur le « chemin des gripes » situé sur la route de Fourroux qui mène chez M. BARBAT.

Dans le but d'assurer la sécurité sur la voie communale "chemin des gripes" sur lequel se situe un pont non sécurisé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police, présenté par M. le Maire qui s'élève à la somme d'environ 10 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme
- arrête le plan de financement suivant :
  - subvention
  - autofinancement
- charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Programme de la fête patronale des 9 et 10 juillet 2016**

#### Samedi

*14h : concours de pétanque organisé par l'Auberge*

*19h : repas-concert à l'auberge, animé par AMAZONE*

*23h : feu d'artifice au stade*

#### Dimanche

*11h : messe de la St Martin*

*15h : spectacle « Lila Sol et son Orgue de Barbarie » sur la place*

*Démonstration de voitures anciennes sur la journée*

*20h30 : Retransmission de la Finale Euro 2016 sur écran géant à l'auberge*

*Attractions foraines sur tout le week-end*

## Informations et questions diverses

### Projet touristique sur les rives du barrage de Bort

M. le Maire fait part de l'avancement du projet : suite à la visite de Mme la Sous-Préfète, il a été décidé par les services de la DDT que le projet devait satisfaire aux prescriptions de la loi Littoral uniquement, ce qui annule la construction obligatoire à une distance de 300 mètres des rives.

Un nouvel intervenant M.BATISTONI, vient se greffer au projet considérant qu'il propose des séjours de pêche (clés en main) encadrés par des moniteurs guide de pêche qualifiés et expérimentés. Ce projet pourrait être complémentaire au projet touristique de la commune.

Le comité de pilotage s'est réuni le 7 juin dernier pour avancer sur le projet. La prochaine réunion pour l'élaboration du cahier des charges aura lieu le mardi 28 juin.

Le conseil municipal décide de solliciter un géomètre pour le bornage du terrain communal sur le site.

### Travaux bâtiment La Poste

Le permis de construire a été déposé le 24 février 2016. Un avis défavorable a été délivré par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité considérant que les informations fournies dans le dossier établi par l'architecte ne permettaient pas d'apprécier la prise en compte de l'accessibilité.

Des pièces complémentaires ont été adressées à la DDT pour préciser les éléments manquants. Le dossier repassera en sous-commission le 21.06.2016.

### Réfection du local « ancienne boulangerie »

M. le Maire précise que la commune a obtenu l'accord de subvention dans le cadre de la DETR. Cependant les travaux ne peuvent débuter sans avoir reçu l'attribution de la subvention par notification écrite de la préfecture.

### Candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projet « Réductions des pollutions domestiques"

Suite à la délibération prise lors de la séance du 15 avril 2016 concernant le lancement d'un diagnostic assainissement afin de réduire les eaux claires parasites du réseau, M. le Maire fait part de l'estimation de l'étude d'environ 25 000€ soit une participation prévisionnelle pour la commune de 5 000€ (si la subvention de 80% de l'agence de l'eau est accordée).

### Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

M. le Maire rappelle que ce système consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le conseil municipal décide de conserver la répartition de droit commun (prélèvement de 3 785€ / reversement de 6 842€ soit un solde de 3 057€ pour la commune de Larodde.

### Courrier de la société de pêche

M. le Maire donne lecture du courrier de Michel COSTE, trésorier de la société de pêche concernant la subvention accordée à leur association et le fait que les courriers qui leur ont été adressés devraient dorénavant respecter la hiérarchie de leur société c'est-à-dire en étant envoyés au président et non au trésorier. Il est également fait état de l'absence des adjoints lors de leur concours de Pêche.

Une réponse à ce courrier a été faite par M. le Maire.

#### Bilan de la montée historique des 28 et 29 mai 2016

La commune a participé à hauteur de 500€ pour cette manifestation.

Le bilan général est plutôt positif considérant les conditions météorologiques du dimanche et malgré l'attente d'un public plus nombreux.

Une prochaine édition aura probablement lieu les 10 et 11 juin 2017. Plusieurs points seront à revoir : changer la date (une manifestation identique avait lieu le même week-end à Pleaux dans le Cantal), prévoir davantage de communication : mise en place de banderoles, alterner les bénévoles sur la journée, envisager la possibilité d'amener des personnes en car dans les bois pour voir la démonstration etc...

#### Inauguration du four de Pruns du 12.06.2016

Rébecca KOUZMINA précise que les habitants du village ont été ravis de cette journée conviviale et qu'ils se réuniront de temps à autres pour partager un repas autour du four.

Le conseil municipal propose d'organiser en 2017 ce genre de manifestation dans un autre village à déterminer.

#### Départ de la commune de Rébecca KOUZMINA

M. le Maire propose d'organiser un verre de l'amitié en l'honneur de Rébecca qui quitte notre commune pour des raisons personnelles le 6 juillet prochain.

Rébecca KOUZMINA prend la parole, émue à l'occasion de cette dernière réunion du conseil municipal à laquelle elle assiste.

Après 12 années d'enseignement sur la commune de Larodde, Rébecca tient à remercier les Roudous ainsi que le conseil municipal en place en 2004 qui l'ont accueillie à bras ouvert.

Dans l'obligation de quitter notre commune pour des raisons personnelles, elle précise que ce choix fut difficile et qu'il n'a pas été fait de gaité de cœur.

Mutée à Saligny sur Roudon (Allier), village à proximité de sa famille, Rébecca sera directrice de 3 classes, elle enseignera à 22 élèves.

Pour conclure, Rébecca souhaite remercier les Roudous qui ont bien voulu lui accorder leur confiance lors des élections municipales et regrette de devoir abandonner ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe en cours de mandat.

La séance est levée est 22h.

**VOUS ETES CORDIALEMENT INVITES AU VERRE DE L'AMITIE EN L'HONNEUR DE REBECCA,**

**LE MERCREDI 6 JUILLET**

**A 18h30 A LA SALLE DES FETES DE LARODDE.**